

Compte-rendu de réunion

Jeudi 13 Novembre 08, 14h00
Parc des Oiseaux
Villars-les-Dombes (01)

Objet :

DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION « TOURISME » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES

Ordre du jour :

Exposer les préconisations de deux Chartes de Parc Naturels Régionaux, l'un subissant une forte pression urbaine (Haute-Vallée de Chevreuse) et l'autre connaissant un contexte agri-environnemental comparable à la Dombes (Brenne).

Présents et excusés:

Présents : Cf. liste de présence jointe.

Excusés : Liliane JANICHON – Représentante de la Chambre d'Agriculture

Déroulement :

1. Accueil et discours d'ouverture

M. Michel RAYMOND, Conseiller Régional, en charge de la Commission Tourisme du Groupe de réflexion de la Dombes, ouvre la séance et accueille la Communauté de Commune Porte Ouest de la Dombes qui s'associe au groupe de réflexion. Il explique ensuite le choix des deux PNR d'études. Ces PNR ont été choisis hors Région Rhône Alpes et présentent des caractéristiques du territoire de la Dombes :

- Pression urbaine : PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en région Parisienne
- Territoire d'étangs : PNR de la Brenne en région Centre

Il précise que l'étude de ces chartes se fera sous l'angle du tourisme, avec un élargissement si nécessaire.

M. André PHILIPPON, Vice-président du Conseil Général de l'Ain en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Président du Groupe de réflexion sur la Dombes, demande à ce que les discussions aient lieu après les diaporamas. Il précise que trois organismes ont rejoint le groupe de réflexion :

- SCOT Bourg – Bresse – Revermont
- CDRA Cap3B
- Communauté de Commune Porte Ouest de la Dombes.

2. Présentation du PowerPoint « Etude d'une charte de PNR : PNR de la Haute Vallée de Chevreuse »

M. Sébastien TOURNIER, Chargé de mission au Conseil général de l'Ain, présente le diaporama aux membres de la commission « Tourisme ». Il précise que ce parc est situé aux portes de l'agglomération parisienne. Il s'y pratique une agriculture plutôt intensive. Il indique qu'une charte est établie pour une période de 12 ans. La Charte de ce PNR est actuellement en cours de révision, ce qui permet d'avoir un bilan des actions entreprises. La charte est constituée d'un rapport et de ses annexes. Les objectifs d'une charte sont assez larges pour être applicables à l'ensemble du territoire.

M. Michel RAYMOND précise que le diaporama porte uniquement sur l'étude du point 3.4 qui concerne plus particulièrement l'aspect tourisme de la charte. Il s'agit donc d'un extrait de la charte, qui est un contrat. Il appuie le fait que le contenu des articles de la charte est très large, ce qui évite des contraintes d'application. Ce sont en fait des orientations destinées à assurer une cohérence dans le territoire.

Mme Gisèle BACONNIER, Présidente de la Communauté de Communes Centre Dombes, relève que l'on est parti sur l'idée d'un PNR, alors que rien n'a encore été décidé.

M. PHILIPPON répond qu'il avait été proposé à l'issue de la première réunion des commissions d'étudier des chartes de PNR.

M. RAYMOND confirme que rien à ce jour n'a été décidé. L'autre hypothèse serait la mise en place d'un Pays, ce dispositif n'ayant pas de moyens financiers à l'heure actuelle.

M. Paul Louis PASSOT, représentant du Syndicat de la Propriété Rurale, insiste sur l'importance de prendre en compte l'existant. Il rappelle que le cœur de la Dombes est la population qui la compose, pas seulement les étangs. Il demande si une telle structure peut aider à cette prise en compte.

M. RAYMOND rappelle qu'on ne se place pas dans le cadre d'un parc national. Les activités humaines sont donc prises en compte.

M. Hugues BEESAU, Directeur de la MITRA, explique l'évolution des parcs. Il rappelle qu'ils ont été créés pour mettre en valeur un territoire en perte de vitesse, afin de le restructurer. Il s'agit donc de la prise en compte d'un territoire par rapport à ses habitants, son patrimoine, ... contre d'éventuelles menaces.

M. PHILIPPON souligne l'aide apportée par un PNR dans la gestion de la pression urbaine.

M. René GIVRE, Représentant du Syndicat des Etangs, insiste sur l'importance de respecter la propriété privée.

M. Georges FAVERJON, Conseiller Général du Canton de Villars les Dombes, expose les difficultés du CDRA concernant l'autofinancement et souligne l'intérêt d'un PNR, qui permet de mutualiser des moyens pour agir sur la globalité du territoire.

M. RAYMOND rappelle que tout ce qui touche aux chemins peut être traité en globalité par le PNR.

M. Jean-Paul MAS, Président de l'Union des Offices de Tourisme de la Dombes, parle de la mutualisation des idées et de la volonté politique commune sans laquelle rien n'est possible. Il souligne que le saupoudrage des subventions n'est pas une solution.

Suite à une remarque sur les redondances entre un PNR et les SCOT, M. Michel RAYMOND précise que dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, le SCOT est situé sur le même territoire, ce qui permet d'utiliser les mêmes moyens d'ingénierie.

3. Présentation du PowerPoint « Etude d'une charte de PNR : PNR de la Brenne »

M. Sébastien TOURNIER présente le diaporama. Il précise que la superficie est plus importante que pour le PNR précédents avec une population moindre. L'observatoire économique appartient au Parc. Le parc est scindé en trois entités correspondant aux différentes caractéristiques du territoire.

M. RAYMOND précise que la Brenne est un territoire proche de la Dombes. C'est un PNR vieillissant, dont le projet touristique est abouti. Il remarque que là encore, les orientations restent larges.

Dans le PNR de la Brenne, il y a eu la mise en place de Pôles d'Excellence Rurale. Il est plus facile de porter un projet dans le cadre d'un PNR. Ainsi, il est rappelé que la Dombes n'a pas pu obtenir les moyens (LEADER, LIFE..) liés à ces projets car les acteurs n'étaient pas fédérés.

M. FAVERJON demande si on peut sortir d'un PNR au bout de 10 ans. Il est répondu par l'affirmative.

M. FAVERJON souligne que les PNR continuent d'exister et que peu ont disparu. M. RAYMOND renchérit sur le fait qu'à chaque échéance, des communes demandent leur adhésion.

M. TOURNIER précise que certains parcs peuvent perdre leur label si la charte n'a pas été respectée (PNR du Marais Poitevin).

M. Etienne FAUVET, Représentant de la FDSEA, demande si on a des chiffres sur le tourisme qui précisent ces exemples, notamment concernant les flux.

M. Michel RAYMOND précise que le PNR peut permettre de mieux canaliser le tourisme.

M. Karl JOLY, Directeur adjoint du Comité Départemental du Tourisme, souligne que l'on a surtout du tourisme excursionniste en Dombes. Le PNR est une marque qui peut attirer pour des séjours plus longs, avec la création d'hébergements. Il y a aussi la possibilité de mettre en place un hébergement typique du territoire, comme les gîtes Panda dans la Brenne.

M. BESSAU rappelle qu'un gîte panda est tourné vers la nature, de par sa localisation, la médiation vers la nature effectuée par le propriétaire et la présence de supports pédagogiques nature mis à disposition dans le gîte. Il est aujourd'hui possible de coupler ce type de gîte avec les écogîtes (rénovation ou construction). Ce type de gîte est très présent dans le Vercors, où l'accent est mis sur la clientèle familiale. Ces gîtes sont labellisés WWF.

M. H. de VILLENEUVE, Représentant du Syndicat de la Propriété Privée Rurale, demande des précisions sur le fonctionnement et l'organisation d'un PNR.

M. Michel RAYMOND précise qu'un PNR est organisé par un syndicat mixte, avec des moyens humains et financiers. Il existe en Région Rhône-Alpes une délibération de 1985 qui définit les territoires de la région éligibles à un PNR. La Région couvre 60% du financement. L'équipe de fonctionnement du PNR est composée d'un directeur et de cadres recrutés par le syndicat mixte. Il y a donc un président, des vice-présidents et un conseil d'administration. Il précise également que le PNR permet une harmonisation des structures existantes.

A la question de connaître l'étendue exacte du territoire dombiste concerné, M. PHILIPPON propose de garder un périmètre large avec adoption par les communes ou non. Ce périmètre sera ensuite restreint en fonction des études et du choix des communes. Il précise également que dans le cadre de la mise en place d'un Pays, c'est l'ensemble de la communauté de communes qui doit adhérer, alors que dans le cadre d'un PNR, c'est la commune, voire une partie de commune, qui choisit d'adhérer.

M. PASSOT rappelle que les étangs sont inclus dans le dispositif de Natura 2000. Il demande si c'est compatible avec un PNR.

M. Michel RAYMOND précise que Natura 2000 est une réglementation nationale et est indépendante d'un PNR.

M. Thibault VAUDAIN, chargé de territoire à la Chambre d'Agriculture, demande si un PNR est synonyme d'embauche.

M. TOURNIER répond que les structures existantes peuvent détacher du personnel dans une autre structure.

M. RAYMOND rappelle que le PNR fait intervenir tous les acteurs du territoire.

Mme BACONNIER demande si un PNR implique la création de locaux et l'achat de véhicules et de matériel. Il est répondu par l'affirmative.

M. Jacques MOUGEOT, Représentant de la Fédération des pêcheurs de l'Ain, demande qui s'occupe du contenu de la charte.

M. RAYMOND répond que la démarche est la suivante :

- Réalisation d'études de faisabilité et d'opportunité
- Elaboration de la charte
- Vote des conseils municipaux
- Validation de la Région
- Validation de l'Etat via le CNPN et le ministère en charge de l'Environnement

M. FAUVET demande ce qu'on met dans la charte de la Dombes.

M. RAYMOND répond qu'on en est à la réflexion pour savoir si on part sur un PNR ou non.

M. MOUGEOT rappelle que la volonté première est de protéger la Dombes.

M. PHILIPPON souligne le danger de l'absence de projet collectif.

M. BEESAU précise qu'une des valeurs ajoutées d'un PNR est la mise en œuvre d'approches transversales des différents partenaires d'une filière.

Mme BACONNIER demande des nouvelles des autres commissions.

M. PHILIPPON répond qu'il faudrait faire un point des réflexions avec les mairies. Il est proposé d'organiser une réunion plénière avec les autres commissions.

M. FAVERJON précise qu'il serait souhaitable de faire une synthèse en réunion plénière avant de faire redescendre les informations dans les mairies.

M. RAYMOND remercie les participants et clôt la réunion.
